

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 903

présenté par
Mme Charvier

ARTICLE 6 QUATER

À la deuxième phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« elles »

les mots :

« les parties ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.